

ROYAUME DU MAROC

<p>PREMIER MINISTRE ***** AGENCE POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES PREFECTURES ET PROVINCES DU NORD DU ROYAUME</p>	<p>MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ***** DIRECTION DE L'URBANISME</p>
---	--

ETABLISSEMENT DU
PLAN D'AMENAGEMENT
DU CENTRE DE TIZI OUASLI
- PROVINCE DE TAZA -

RAPPORT JUSTIFICATIF



MAI 2008

MODIFICATIONS : JUILLET 2008 - SEPTEMBRE 2008 - OCTOBRE 2009



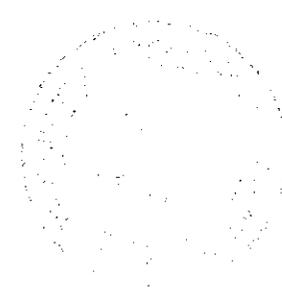
SAFI MOHAMED ARCHITECTE D.R.L.G. - URBANISTE PARIS-SORBONNE/C.N.A.M.
CABINET D'ARCHITECTURE ET DE PLANIFICATION
ARCHITECTURE - AMENAGEMENT - URBANISME
5, RUE Moulay Abdelaziz, N° 3, RABAT. ☎ : 037-66-04-69 / GSM : 061-16-11-74

SOMMAIRE

	Page
<u>PREMIERE PARTIE : PRSENTATION GENERALE DU CONTEXTE LOCAL DE TIZI OUASLI</u>	4
I- SITUATION ADMINISTRATIVE	4
II- DONNEES GEOGRAPHIQUES	4
III- DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES :	5
III-1- DONNEES DEMOGRAPHIQUES	5
III-1-1- EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE :	5
III-1-2- TAILLE DES MENAGES	5
III-1-3- LE MOUVEMENT MIGRATOIRE	5
III-2- DONNEES SOCIALES	6
III-2-1- TAUX D'ANALPHABETISME :	6
III-2-2- PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN	6
IV- CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES	6
IV-1- LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI	6
IV-1-1- LE TAUX D'ACTIVITE	6
IV-1-2- SITUATION DANS LA PROFESSION	7
IV-2- LES SECTEURS D'ACTIVITES	7
IV-2-1- CARCTERISTIQUES GENERALES	7
IV-2-2- LE SECTEUR PRIMAIRE	8
A- L'AGRICULTURE	8
B- L'ELEVAGE	9
C- LA FORET	9
D- LA CHASSE	9
E- POTENTIALITES ET CONTRAINTES DU SECTEUR PRIMAIRE	9
IV-2-3- LE SECTEUR SECONDAIRE	10
IV-2-4- LE SECTEUR TERTIAIRE	10
A- ARTISANAT ET ACTIVITES COMMERCIALES ET DE SERVICES	10
B- LE FONCTIONNARIAT	11
C- LE TOURISME	11
D- LES RESIDENTS MAROCAINS A L'ETRANGER	12
V- CONCLUSION	12
<u>DEUXIEME PARTIE : LES DONNEES SOCIO-SPATIALES</u>	13
<u>CHAPITRE I : MORPHOLOGIE URBAINE DU CENTRE</u>	13
I- COMPOSITION URBAINE :	13
II- CONTRAINTES DE L'URBANISATION :	13
II-1- LES CONTRAINTES	13
II-2- LES ZONES À RISQUE	14
III- ATOUTS ET TENDANCES DE L'URBANISATION :	14
<u>CHAPITRE II : LES DONNEES SECTORIELLES</u>	15
I- L'HABITAT	15
I-1 / PARC LOGEMENTS :	15
I-2 / TYPOLOGIE D'HABITAT :	15



II- LES STATUTS FONCIERS	16
III : LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE	17
III-1- RESSOURCE EN EAU	17
III-2- ELECTRICITE	17
III-3- ASSAINISSEMENT	17
III-4- VOIRIE	18
IV : EQUIPEMENTS PUBLICS	19
IV-1-SERVICES ADMINISTRATIFS	19
IV-2- EQUIPEMENTS SANITAIRES	19
IV-3- EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	19
IV-4--EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	19
IV-5-EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS	19
IV-6-EQUIPEMENTS DE CULTE ET EQUIPEMENTS RELIGIEUX :	20
V- CONCLUSION	20
<u>TROISIEME PARTIE : SYNTHESE GENERALE ET PERSPECTIVES</u>	21
<u>CHAPITRE I - SYNTHESE GENERALE</u>	21
I- RAPPEL DES ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA PROBLEMATIQUE	21
II- LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT	22
III- LES ATOUTS ET LES POTENTIALITES	24
IV- LES ENJEUX	24
IV-1- AU NIVEAU DE LA VISION GLOBALE ET STRATEGIQUE	24
IV-2- AU NIVEAU DE LA VISION DE MISE A NIVEAU DU CENTRE DE TIZI OUASLI	25
<u>CHAPITRE II- PERSPECTIVES SOCIO-ECONOMIQUES ET SPATIALES</u>	26
I- LE CANEVAS GENERAL DE LA DEMARCHE	26
II- ORIENTATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE	26
II-1- LES AXES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE L'ADPN	26
II-2- RECOMMANDATIONS GENERALES :	27
III- PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE	27
III-1- AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL	27
III-2- AU NIVEAU DU CENTRE DE TIZI OUASLI	29
III-2-1- LES PRINCIPES DE BASE :	29
III-2-2- LES OPTIONS MAJEURES	29
III-2-3- LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LES ACTIONS :	30
III-2-4- LES SUPERFICIES URBANISABLES	31



PREMIERE PARTIE
PRESENTATION GENERALE DU CONTEXTE LOCAL DE TIZI OUASLI

I- SITUATION ADMINISTRATIVE

Outre son appartenance à la région de Taza-Al Hoceima-Taounate, à la province de Taza et au cercle d'Aknoul, le centre de Tizi Ouasli est le chef lieu de la commune rurale qui porte le même nom.

La commune de Tizi Ouasli est une ancienne commune issue du découpage de 1959. Lors du dernier découpage de 1992, une grande partie de son territoire a été détachée pour donner naissance à la commune rurale de Sidi Ali Bourakba.

S'étendant sur une superficie de 319 km², la commune de Tizi Ouasli est limitée :

- au Nord par les communes rurales d'Arbia Taourirte (Province d' Al Hoceima) et Sidi Ali Bourakba ;
- au Sud par les communes rurales de Mazkitam et Gzenaya Al Janoubia ;
- à l'Ouest par la commune rurale d'Ajdir ;
- à l'Est par la commune Rurale de Ain Zouara (Province de Nador).

II- DONNEES GEOGRAPHIQUES

Le centre de Tizi Ouasli, chef lieu de la commune, est un village de 1680 habitants, situé à 1200 m d'altitude sur un axe routier stratégique (RR 505) reliant la ville de Taza (78 km) à la RN 2 qui dessert les deux principales villes du Nord de la région à savoir Al Hoceima (80 km) et Nador (100km). Les coordonnées Lambert du centre de Tizi Ouasli sont comme suit : X= 646,00 ; Y=463,75 ; Z=1224 NGM.

Cependant, en dépit de cette situation géographique stratégique, le centre de Tizi Ouasli se trouve entre deux centres urbains en plein dynamisme, à 20 Km de chacun, à savoir : Aknoul au Sud et Kassita au Nord. Ces deux centres urbains lui bloquent les possibilités d'un développement autonome et endogène et le privent de jouer efficacement son rôle de relais et étape dans le trafic routier.

Faisant partie du Rif méridional, la topographie de la commune rurale de Tizi Ouasli se caractérise par la prédominance des terrains accidentés. Du point de vue géomorphologique, la zone est surtout très compartimentée avec des vallées encaissées, courtes et étroites et des massifs aux pentes abruptes, très travaillées par l'érosion. Il en résulte de lourdes difficultés pour les cultures, pour l'équipement routier, etc...

Le territoire de la commune est traversé par trois principaux cours d'eau : Oued Ouizeght, Oued Aghrem et Oued Bouaarkoub. La commune dispose d'un patrimoine forestier important de 16.836 hectares.

Géologiquement, la région de Tizi ouasli fait partie de l'unité morphologique caractérisée par des massifs montagneux schisteux calcaire. Le massif le plus important est celui de Jbel Azrou Akachar qui culmine à 2010 m. Par l'importance de ces crêtes, la commune de Tizi Ouasli constitue aussi la zone de partage des eaux entre les bassins méditerranéen et atlantique.

Le climat de la région est de type méditerranéen appartenant à l'étage semi-aride à hiver frais. La pluviométrie annuelle enregistrée au niveau du centre le plus proche de Tizi Ouasli (Centre des travaux d'Aknoul) varie entre un minimum de 224,3 mm (année sèche) et un maximum de 522,4 mm (année humide). Sa valeur moyenne sur les 12 campagnes agricoles est de 382 mm avec un coefficient de variation de 27%.

III - DONNEES DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES :

III-1- DONNEES DEMOGRAPHIQUES

III-1-1- EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE :

La population de la commune rurale de Tizi Ouasli a connu une chute frappante de son accroissement, en passant de 9852 habitants en 1994 à 8385 habitants en 2004 en enregistrant ainsi un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) négatif de -1,6%.

Ce taux alarmant sur le dépeuplement du territoire communal peut être expliqué par l'importance de l'exode rural notamment vers les milieux urbains de la zone du Nord.

Quant à la population du centre de Tizi Ouasli, elle n'a pu augmenter que de 15 personnes en 10 ans entre 1994 et 2004 en passant de 1680 et 332 ménages à 1695 habitants et 354 ménages, ce qui explique le faible taux d'attractivité et de compétitivité de ce centre même si sa population représente toutefois 20,21% de la population communale totale.

III-1-2- TAILLE DES MENAGES

Les résultats des deux derniers RGPH de 1994 et 2004 révèlent que la taille moyenne des ménages au niveau du centre de Tizi Ouasli est passée de 5,06 à 4,8 personnes par ménage contre 5,8 personnes au niveau de l'ensemble de la commune.

III-1-3 LE MOUVEMENT MIGRATOIRE

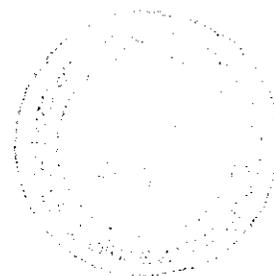
D'après les résultats de l'enquête ménage élaborée en 2007, la croissance démographique de du centre de Tizi Ouasli résulte de la dynamique interne d'une part et de l'importance des flux migratoires à destination du centre d'autre part.

L'accroissement naturel de la population reste le premier facteur de la croissance globale dans le centre de Tizi Ouasli. En effet, les résultats de l'enquête ménage de 2007 rapportent que les chefs de ménages nés sur place représentent près de 3/4 de la population du centre alors que les migrants ne dépassent guère 25,5 3%.

Tableau n°04 : lieux de naissance des chefs de ménage

Lieu de naissance	Pourcentage
Sur place	74,47
Autres douars de la commune	12,77
Autres communes de la région	6,38
Reste du royaume	6,38
Total	100%

Source : Enquête ménage 2007



Sur l'ensemble des chefs de ménages, 12,77% sont nés dans les douars de la commune ; c'est le cas des douars Sidi Aissa et Imlouken entre 2 à 5 km du centre.

Les chefs de ménages nés dans les autres centres de la région représentent à peine 6,38%, et avec la même proportion de 6,38%, la part des chefs de ménages nés hors du territoire régional.

III-2- DONNEES SOCIALES

III-2-1- TAUX D'ANALPHABETISME :

En ce qui concerne le taux d'analphabétisme du centre de Tizi Ouasli, les résultats du RGPH 2004 font ressortir un taux avoisinant 42%, avec une situation dramatique pour les femmes, soit 58,1% et 23,1% pour les hommes contre respectivement 32,3%, 44,4% et 18,7% à l'échelle du milieu urbain de la province de Taza.

Tableau n°07 : Taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus selon le sexe

Sexe	Taux d'analphabétisme au niveau du centre de Tizi Ouasli	Taux d'analphabétisme au niveau du milieu urbain de la province de Taza
Masculin	23,1	18,7
Féminin	58,1	44,4
Ensemble	41,9	32,3

Source : RGPH 2004

Ainsi, un grand effort d'alphabétisation doit être entrepris dans ce sens pour sortir la population de cette situation inacceptable. Un tel programme est un préalable nécessaire pour valoriser le capital humain au niveau de la commune et par la suite le revitaliser pour qu'il soit un véritable acteur de développement.

III-2-2- PAUVRETE ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

A peine 1,4% de la population centre de Tizi Ouasli sont considérés comme pauvres contre 14,3% au niveau communal. La proportion de la population sous menace directe de la pauvreté est de 4,1% soit la population vulnérable au niveau du centre contre 16,2% à l'échelle communal. Aussi, le phénomène de la pauvreté au niveau de la commune de Tizi Ouasli est purement rural où un habitant de la commune sur six est considéré comme pauvre contre un habitant sur dix de la population du centre de Tizi Ouasli, ce qui montre clairement le poids des RME originaires du centre d'une part et leur apport important dans l'économie locale à travers les transferts d'argent effectués au profit des populations restantes sur place.

Par contre l'ICDH, mesurant le développement humain du centre de Tizi Ouasli s'appuyant sur la situation sanitaire, la participation à la vie économique et le niveau d'éducation de sa population, est de 0,71 ; ce qui montre encore que des efforts devront être déployés pour l'amélioration du niveau de vie de la population du centre.

IV - CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

IV-1- LES CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

IV-1-1- LE TAUX D'ACTIVITE

Tableau n°8 : taux d'activité

SEXE	RGPH 1994	RGPH 2004
Masculin	41,73	49,3
Féminin	5,31	14,2
Ensemble	22,99	30,9

Source : RGPH 1994 et 2004.

Les résultats du dernier RGPH de 2004 ont montré que le taux d'activité de la population du centre de Tizi Ouasli a augmenté de manière significative depuis le recensement de 1994 en passant de 23% à 31%. Selon le sexe, la situation est disparate dans la mesure où cet indicateur est passé pour le sexe féminin de 5,31% en 1994 à 14,2% en 2004 soit une augmentation de 9 points alors que la population masculine a marqué une hausse de moins de 7 points à peine. Cette augmentation différenciée entre les deux sexes dénote d'une pénétration en force du marché du travail par la femme et une marge des actifs du centre à la conquête d'autres bassins d'emploi que la région de Tizi Ouasli.

IV-1-2- SITUATION DANS LA PROFESSION

L'analyse de la situation dans la profession des actifs occupés selon les résultats du RGPH de 1994 montre que les salariés représentaient près de 68,58% suivis des indépendants avec 22,96%, tandis que les aides familiales constituaient moins de 4,23 %, et enfin, les autres catégories regroupant les employeurs et les apprentis totalisent 4,23% de la population en question.

Après, une décennie, les résultats du RGPH de 2004, repèrent une hausse au profit des indépendants de 15 points soit une propension de 38,2% de l'ensemble des actifs occupés et des chômeurs ayant déjà travaillé ce qui montre l'importance de l'activité commerciale et de services dans l'économie locale du centre.

Occupant plus de la moitié des professions déclarées en 2004, les salariés représentent près de 52,6%, l'importance de ce type de profession est due au statut administratif du centre (Siège du caïdat et de la commune) où un nombre important des établissements publics ou privés sont localisés (Caïdat, siège de la commune, agence postale, centre de santé, groupement scolaire, collège, centre agricole, service des Travaux Public, Bureau des eaux et forêt, banque, cabinets médicaux, etc ...).

Tableau n°9 : Population active selon la situation dans la profession

Situation dans la profession	Effectif	%
Employeur	4	1,2
Indépendant	125	38,2
Salarié	172	52,6
Aide familiale	21	6,4
Apprenti	5	1,5
Total	327	100,0

Source : RGPH 2004

Tandis que les autres catégories regroupant les employeurs et les apprentis ont connu un recul de 1,5 en totalisant 4,23% de la population en question en 1994 contre 2,7% enregistrés lors du RGPH de 2004. Ce qui montre clairement la limite d'attractivité du centre de Tizi Ouasli.

IV-2- LES SECTEURS D'ACTIVITES

IV-2-1- CARCTERISTIQUES GENERALES

La structure économique générale de la commune et du centre de Tizi Ouasli est marquée par la prédominance du secteur primaire. La commune possède néanmoins une étendue forestière non négligeable. Cependant, les ressources essentielles des habitants proviennent principalement du produit des résidents marocains à l'étranger.

Tableau n°10 : Répartition de la main d'œuvre selon les différents types d'activité

Branches d'activités	Pourcentage
Agriculture, élevage, forêt,	34,1
RME	15,9
Commerce	13,6
BTP	11,4
Artisanat moderne	9,1
Artisanat traditionnel	4,5
Administration	6,8
Service	2,3
Activités mal désignées	2,3
Total	100,0

Source : Enquête ménage 2007

Les secteurs clés autour desquels s'articule l'activité économique interne du centre de Tizi Ouasli sont l'Agriculture (34,10 %), le commerce (13,60 %), et le BTP (11,40 %). Ces trois secteurs sont liés l'un à l'autre, où on relève que la majorité des agriculteurs travaillent durant les périodes climatiques défavorables dans le secteur du BTP ou négocient dans les souks hebdomadaires de la région. L'activité du BTP reste un secteur dont la tendance de mobilisation de main d'œuvres est en accroissement progressif répondant à des demandes pour la construction au niveau des villes de Taza, Al Hoceima et dans l'arrière pays du centre, etc...

Quant au secteur industriel, il est totalement absent ; ce qui pose le problème de l'intérêt des investissements dans ce domaine notamment de la part des Résidents Marocains à l'Etranger (RME) originaires de Tizi Ouasli. En concernant près de 16% de la population, les RME viennent en 2^{ème} position.

L'artisanat et services restent des secteurs peu attrayants pour la population.

IV-2-2- LE SECTEUR PRIMAIRE

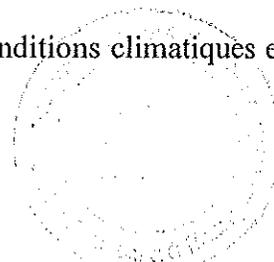
A- L'AGRICULTURE

Le sol agricole du territoire communal de Tizi Ouasli est occupé essentiellement par des céréales avec une prédominance de l'orge (51% par rapport aux autres céréales, blé dur et blé tendre), les cultures légumineuses, essentiellement les lentilles (300 ha) et les fèves (200 ha).

L'arboriculture est une activité traditionnelle, elle se singularise par un couvert de 1600 ha d'amandier et l'olivier sur une surface de 1100 ha, le reste occupant des surfaces minoritaires ne dépassant pas les 100 ha, tel le cas des vignobles.

En général, les cultures au niveau communal restent pratiquées sur des terrains en bour sur environ 11,28% de la surface totale de la commune, soit 3600 ha, tandis que les terres irriguées ne dépassent pas les 100 ha, localisées au niveau du fond des vallées ou près des oueds et des sources (Taghilast, Bab Soltane), sont cultivées pour les cultures maraîchères et fourragères et de plus en plus des légumineuses.

La production agricole locale reste largement tributaire des conditions climatiques et de la pluviométrie.



B- L'ELEVAGE

L'élevage constitue l'une des principales activités du secteur agricole. Il est souvent pratiqué en parallèle avec la production végétale du fait des fortes interactions qui existent entre ces deux types d'activités. Les effectifs du cheptel sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau n° 12 : Effectif du cheptel

Type		Nombre
Cheptel	Ovins	6.000
	Bovins	900
	Caprins	8.000
Animaux de trait	Chevaux	40
	Mulets	400
	Anes	500

Source : Direction Provinciale de l'agriculture

L'étendue assez vaste de parcours et de pâturage sur une superficie de 7364 ha environ 23% de la superficie totale de la commune favorise la pratique extensive de l'élevage surtout les caprins.

C- LA FORET

Sous l'influence d'un climat semi-aride, la forêt dans la région est de type naturel de pin d'Alep avec localement des reboisements, de matorral dégradé à chêne vert et lentisque et de parcours.

Sous forêt naturelle, celle-ci jouant son rôle protecteur, les milieux sont relativement protégés bien que les vestiges d'un ravinement assez vigoureux s'y observent : ils sont probablement le résultat d'un héritage. Au contraire, les sols de parcours, faiblement protégés, sont le siège d'une érosion actuelle forte.

Occupant plus de 64 % de la superficie totale de la commune de Tizi Ouasli, l'intérêt d'intégration d'une partie de ce patrimoine naturel dans le circuit des produits du tourisme rural est de grande importance pour le développement durable de la région.

D- LA CHASSE

L'aire d'étude dispose d'une réserve permanente de chasse sous le numéro n° 10P/Taza, celle-ci couvre plus de 2000 ha,

E- POTENTIALITES ET CONTRAINTES DU SECTEUR PRIMAIRE

De manière générale, la commune de Tizi Ouasli est située dans une zone de montagne qui offre des potentialités agricoles à savoir :

- Une biodiversité moyenne en essences aromatiques et médicinales offrant une perspective économique.
- Des opportunités de développement de produits de terroir ainsi que diverses actions touristiques (tourisme de montagne).

A côté des opportunités offertes, le développement de l'agriculture est confronté à un certain nombre de contraintes, dont notamment :

- Un climat souvent contraignant : pluviométrie inégalement répartie, des sécheresses menaçantes, des crues, des gelées, de la grêle et du chergui;
- Une topographie accidentée dans certaines zones limitant ainsi les possibilités de mécanisation (le Taux de Mécanisation est à peine 20%) qui est également freinée par les caractéristiques de l'exploitation.
- Un faible niveau de technicité des agriculteurs et un taux élevé d'analphabétisme qui limitent les programmes de transfert des technologies.
- Une dépendance de l'élevage caprin de la forêt et des parcours, qui demeure de type extensif (traditionnel) et peu performant ;
- Un déficit au niveau de la valorisation des produits agricoles.

Si l'on ajoute à ces facteurs limitatifs, l'absence d'un tissu industriel et une dominance du secteur tertiaire au niveau du centre, on peut conclure que la commune de Tizi Ouasli et son chef lieu sont relativement moins nantis pour pouvoir bénéficier d'une économie diversifiée et performante. Aussi, un certain nombre d'efforts à entreprendre est donc nécessaire pour intégrer l'ensemble des zones de la commune dans un processus de développement entretenu et durable.

IV-2-3- LE SECTEUR SECONDAIRE

Le centre de Tizi Ouasli ne compte aucun établissement que l'on puisse qualifier d'«unité industrielle».

IV-2-4- LE SECTEUR TERTIAIRE

A- ARTISANAT ET ACTIVITES COMMERCIALES ET DE SERVICES

Ces activités se sont développées grâce à la situation privilégiée du centre de Tizi Ouasli sur le RR 505 reliant Taza à Kassita et la RN 2 qui relie Nador et Al Hoceima.

En plus des points commerciaux permanents, le centre de Tizi Ouasli dispose de deux stations de services, une agence bancaire, deux cabinets médicaux, une pharmacie et un souk hebdomadaire portant le même nom et ayant lieu chaque Lundi.

Les activités artisanales, commerciales et de services les plus dominantes dans le centre de Tizi Ouasli sont celles liées aux petits métiers traditionnels liés à l'habitat (Menuiserie, Droguerie), aux besoins alimentaires de proximité (Alimentation Générale, boucherie,), de services (agence bancaire, cabinets médicaux, pharmacie, etc.), au trafic routier (stations de services, mécanique Autos,) etc Ces activités et métiers sont éparpillés le long de la route régionale.

L'activité de commerce et de services dans le centre de Tizi Ouasli est limitée par la défaillance et le manque d'eau potable d'où plusieurs activités ont été fermées : Hammam, Station de Services, Restaurants,... L'activité de commerce qui prédomine dans le centre est celle en relation avec les produits alimentaires essentiellement dont la vente se fait au détail, car les grossistes n'existent pas. Les marchands détaillants s'approvisionnent en dehors de la commune de Tizi Ouasli dans les souks plus importants des communes avoisinantes.

A coté de l'activité commerciale et de services, la commune dispose d'un souk hebdomadaire qui s'appelle Tnine Tizi Ouasli qui se tient chaque Lundi. Le rôle de ce souk, voire sa survie, est très problématique pour plusieurs raisons :

- Son apport financier à la trésorerie communale est très faible se limitant à peine à 79.000 Dhs par an en plus de 54.000 Dhs comme recettes de la location de quelques boutiques de la commune situées dans l'enceinte du souk.
- La faiblesse de sa compétitivité et de son rayonnement par rapport aux souks de la région en l'occurrence Tlat d'Aknoul, Khémis de Sidi Boukriba et Had de Kassita, etc...
- La faiblesse de l'affluence des commerçants et des visiteurs qui préfèrent les autres souks de la région.

Le souk occupe actuellement un emplacement central au centre urbain de Tizi Ouasli, situation qui défigure le tissu urbain du centre plutôt que de le structurer. Par conséquent, son déplacement s'avère plus que nécessaire pour permettre des opérations de requalification urbaine du centre.

B- LE FONCTIONNARIAT

Etant le chef lieu de la commune et du caïdat, le centre de Tizi Ouasli localise la majorité des établissements publics à savoir : le siège du Caïdat de Tizi Ouasli, le siège de la commune de Tizi Ouasli, le bureau du juge communal, une agence postale, un bureau d'Ittissalt Al Maghreb, un sous centre agricole, une représentation des Travaux Publics, un bureau des eaux et forêts, un centre de santé, un groupement scolaire, un collège, une maison des jeunes, un foyer féminin, etc..

Par conséquent, l'activité administrative est assez importante dans la base économique du centre. Toutefois, malgré le poids des fonctionnaires dans le bassin d'emploi du centre, l'enquête à objectifs multiples effectuée en 2007 a démontré que la majorité de ceux-ci ne s'installe dans le centre de Tizi Ouasli que temporairement dans l'attente d'une mutation vers Aknoul, Taza ou d'autres villes de taille plus importante. Ce qui signifie que la contribution de cette catégorie de population active au développement local, notamment en terme d'investissement, reste limitée.

Parmi les explications de cette situation sont citées : le déclin économique du centre, le manque d'espace de loisirs et de divertissement, les conditions de logement et de cadre de vie peu attractives, la proximité des villes et centres urbains suscités et la disponibilité des moyens de transport en commun, etc...

C- LE TOURISME

Malgré l'absence de tout équipement touristique, il n'en demeure pas moins que la commune rurale de Tizi Ouasli dispose de grands atouts pour le développement de l'activité touristique, on cite :

- Sa proximité des villes de Taza et d'Al Hoceima dont les régions regorgent d'innombrables potentialités naturelles, historiques et archéologiques, culturelles ainsi que d'importantes infrastructures touristiques ;
- Son accessibilité et sa situation sur un axe routier dynamique qui lui confère, notamment au centre chef-lieu, une vocation d'espace relais ;
- La richesse de son paysage naturel : vallées verdoyantes, couvert végétal riche et diversifié (chêne vert, pin d'Alep, arbres fruitiers, etc..);

- Le développement de cultures diverses qui font la spécificité de la zone, à savoir les amandiers et les noyers. En effet, la zone est baptisée la capitale des amandes ;
- Son climat frais et très doux en été ;
- Le patrimoine historique de la zone notamment en matière de résistance et de lutte contre la colonisation.

La mise en valeur de ces atouts permettrait à la commune de Tizi Ouasli de développer une activité touristique diversifiée : tourisme vert, tourisme de transit, tourisme culturel, randonnées, etc...

D- LES RESIDENTS MAROCAINS A L'ETRANGER

Devant l'absence de données chiffrées officielles sur la part que représente la masse des RME dans la base de la population du centre de Tizi Ouasli, nos principales sources d'information en la matière restent les personnes ressources (agents de l'autorité locale, élus, services de la commune, etc.) et l'enquête à objectifs multiples. D'après ces sources, les RME représenteraient plus de 40 % de la population du centre. Chose qui dénote de l'importance de cette catégorie et permet de tableer sur sa participation effective au développement socio-économique de l'aire de l'étude.

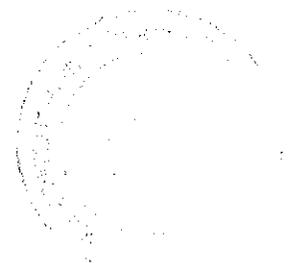
En effet, la part des RME dans la répartition des différents types d'activités est de 15,9% selon les résultats de l'enquête ménages effectuée par nos soins ; de même si on prend en considération la part des logements vacants qui représente 27,30% du parc logements du centre de Tizi Ouasli selon le RGPH de 2004, il y a lieu d'apprécier l'apport positif des RME dans l'économie local du centre et de la commune de Tizi Ouasli. Cependant, cet apport n'est pas créateur d'emploi et ne participe pas réellement à la dynamisation du tissu économique local puisqu'il concerne essentiellement les investissements dans l'immobilier.

V- CONCLUSION

En dépit de ces atouts, le centre de Tizi Ouasli n'arrive pas à enclencher un développement socio-économique propre qui lui permettrait de jouer un rôle plus important dans l'armature urbaine régionale et provinciale. Sa situation de léthargie est si problématique que sa population est quasi stagnante et que celle de la commune mère émigre vers d'autres endroits au lieu de converger vers le centre chef lieu de la commune.

Si l'on ajoute à ces facteurs l'absence d'un tissu industriel et une dominance du secteur tertiaire au niveau du centre, on peut conclure que la commune de Tizi Ouasli et son chef lieu sont relativement moins nantis pour pouvoir bénéficier d'une économie diversifiée et performante. Aussi, un certain nombre d'efforts à entreprendre sont donc nécessaires pour intégrer l'ensemble des zones de la commune dans un processus de développement entretenu et durable.

Pourtant, et paradoxalement, le centre de Tizi Ouasli a été qualifié parmi les « centres émergents » dans le cadre d'une étude en cours d'élaboration pour le compte du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace.



DEUXIEME PARTIE

LES DONNEES SOCIO-SPATIALES

CHAPITRE I : MORPHOLOGIE URBAINE DU CENTRE

I- COMPOSITION URBAINE :

Compris entre les flancs de deux montagnes, l'une au nord-ouest et l'autre sud-est, le centre de Tizi Ouasli se développe d'une manière plus ou moins linéaire le long de la RR 505 qui traverse le col de « Tizi Ouasli » qui signifie « le passage étroit » ou « fej » de Ouasli.

En effet, le développement linéaire du centre se manifeste à travers ce qui suit :

- les contraintes du relief accidenté de tous les cotés ne laissant qu'une petite plate forme urbanisable renfermée dans un bassin versant de direction Nord vers le Sud-Ouest ;
- l'absence d'un noyau administratif groupé dans la mesure où la plupart des équipements du centre sont implantés avec des façades sur la voie (Caïdat, siège communal, dar diafa, juge communal, poste, IAM, centre de santé, maison des jeunes, grande mosquée, souk hebdomadaire, etc...);
- l'essentiel de l'extension urbaine se fait le long de cet axe routier.

Le centre de Tizi Ouasli est ainsi composé de :

- un tissu initial plus ou moins dense et groupé, constitué à la fois d'équipements mixtes et de lotissements d'habitat continu et compact de types logements économiques à 2 et 3 niveaux (R+1 et R+2) implantés de part et d'autre de la RR 505. La structure de la trame viaire interne de ce secteur est caractérisée par son orthogonalité, sa régularité et l'étroitesse de ses emprises ;
- un tissu lâche et désordonné aux alentours et aux périphéries du noyau initial caractérisé par l'éparpillement de ses constructions et l'anarchie qui marque leur implantation en l'absence évidente de toute trame viaire ou structure urbaine. Ces tissus posent le problème majeur de leur intégration cohérente au noyau initial du centre.

II- CONTRAINTES DE L'URBANISATION :

II-1- LES CONTRAINTES

La configuration urbaine du centre de Tizi Ouasli ainsi que son extension future sont conditionnées par un certain nombre de contraintes **essentiellement naturelles** mais aussi physiques, juridiques, etc.. Il s'agit entre autres de :

- la topographie accidentée des terrains notamment au Nord, à l'Est et à l'Ouest. C'est la principale contrainte qui s'oppose à l'extension urbaine et impose sa configuration spatiale longiligne le long de la RR 505. Il s'agit de plusieurs collines dont les pentes dépassent parfois 25% et présentent ainsi des risques de glissement sur les constructions avoisinantes ;
- le bassin versant sur lequel s'est développé le centre du Nord au Sud-Ouest. Ce bassin se présente sous forme d'entonnoir dont le goulot débouche au Sud-Ouest le long de la RR 505 provoquant parfois des inondations ;
- les terres inondables de la zone dite « Louta » adjacente au goulot du bassin versant au Sud-Ouest ;
- la ligne de crête majeure qui limite le centre au Nord et sépare les grands bassins versants de la Méditerranée et de l'Atlantique ;

- le réseau hydrographique dense, tortueux et profond au Nord, à l'Est et à l'Ouest avec les risques de ravinement, voire de glissement de terrain en période de fortes pluies ;
- la présence de plusieurs espaces forestiers naturels ou plantés autour du centre notamment sur les collines pentues au Nord-Est et au Nord-Ouest du centre ;
- la rareté des terrains facilement urbanisables et sans risques majeurs ;

II-2- LES ZONES À RISQUE

En conclusion, les contraintes qui bloquent l'extension urbaine du centre de Tizi Ouasli et façonnent la configuration de son tissu urbain sont essentiellement naturelles. Ces contraintes présentent des zones sensibles et des zones à risque.

- **Les zones sensibles** sont situées autour du périmètre immédiat du centre de Tizi Ouasli et qu'il faudrait traiter avec une prudence particulière. Certaines d'elles peuvent supporter une urbanisation légère et aérée mais d'autres se chevauchent avec certaines zones à risque. D'ailleurs, vu la morphologie géotechnique du site, l'ensemble du centre de Tizi Ouasli peut être considéré comme zone sensible.
- **Les zones à risque** sont surtout les zones très accidentées et ravinées dont le risque majeur est le glissement de terrain, mais elles concernent aussi les zones relativement plates et potentiellement inondables comme les terrains de « Louta » au Sud-Ouest du centre..

Par conséquent, si les zones sensibles peuvent supporter une certaine urbanisation sérieusement contrôlée, les zones à risque sont des contraintes majeures qui doivent être interdites à toute sorte d'urbanisation. De ce fait, certaines zones à risques occupées anarchiquement par des constructions non réglementaires, notamment à Douar Aït Ishak, doivent être évacuées d'urgence et devront être boisées massivement à court et moyen terme pour sécuriser les habitants et pour stabiliser et restaurer les sols ravinés.

III- ATOUS ET TENDANCES DE L'URBANISATION :

Le centre de Tizi Ouasli est limité par des obstacles naturels dont le relief et la forêt. L'évolution du centre se fait surtout soit par surélévation dans la partie centrale soit par extension du côté du souk et sur l'axe de la route régionale au Nord et au Sud.

Les données topographiques (terrains urbanisables plats et d'une superficie relativement importante) et foncières (terrains privés) plaident pour un développement urbain du centre vers la partie Sud-Ouest dite « Louta Soufla », et ce, en dépit que ces terrains soient potentiellement inondables. C'est d'ailleurs vers cette zone que l'urbanisation réglementaire est orientée mais timidement notamment par la construction de quelques villas, le nouveau collège, Dar Talib, etc.. Toutefois, on constate que l'extension du centre se dirige vers les zones où il y a plus de contraintes naturelles que physiques. Ce paradoxe peut être expliqué entre autres par la prolifération de l'habitat anarchique et par le fait que les zones situées en périphérie immédiate du centre sont considérées comme rurales et auxquelles les dispositions réglementaires du PDAR, jugées par les populations de rigides, ne s'appliquent pas.

D'où la nécessité de recadrer l'extension urbaine du centre de Tizi Ouasli en limitant l'urbanisation anarchique des terrains naturels à risques ou difficilement urbanisables, et en engageant une politique incitative à l'urbanisation des terrains privés dans la partie Sud du centre à travers une valorisation judicieuse de ces terrains et l'implication des citoyens dans les choix d'aménagement approprié (formulation de projets concrets, etc.).

CHAPITRE II : LES DONNEES SECTORIELLES

I- L'HABITAT

I-1 / PARC LOGEMENTS :

D'après les résultats du RGPH de 2004, le parc logements du centre de Tizi Ouasli se compose de 494 unités qui se répartissent comme le montre le tableau suivant :

Tableau n°14 : Répartition des logements par occupation en 2004

Désignation	Nombre	%
Logements occupés	354	71,7
Logements vides	135	27,3
Logements secondaires ou saisonniers	5	1
Total Logements	494	100

Source : RGPH 2004

Ainsi, 71,7% de ces logements sont occupés, soit 354 unités, alors que les logements vacants représentent 27,3%, soit 135 unités.

La part des logements vacants est donc très importante dépassant le quart du parc logements du centre. Ce phénomène particulier des logements vacants reflète vraisemblablement la part considérable des résidents marocains à l'étranger originaires du centre de Tizi Ouasli et leur impact dans le parc logements du centre en terme d'investissement dans l'immobilier.

Enfin, les logements secondaires ou saisonniers au nombre de 5 unités ne représentent qu'une infime partie de 1%.

I-2 / TYPOLOGIE D'HABITAT :

Tableau n°15 : Répartition des ménages selon le type de logement occupé en 2004

Type de logement	Effectif	%
Villa, niveau de villa	3	0,8
Appartement	18	5,1
Maison marocaine traditionnelle	3	0,8
Maison marocaine moderne	281	79,4
Maison sommaire ou bidonville	35	9,9
Habitation de type rural	1	0,3
Autres	13	3,7
Total	354	100,0

Source : RGPH 2004

La typologie de l'habitat dans le centre de Tizi Ouasli est caractérisée par la prédominance de l'habitat de type maison marocaine moderne avec près de 80% du parc logement du centre. Il s'agit en fait d'un habitat économique structuré et réglementaire issu des lotissements étatiques et privés : lotissement Chouhada I et II (120 lots), lotissement PAM (50 lots) et Lotissement Haj Ameer d'environ une vingtaine de lots.

Ce type d'habitat se caractérise par la prédominance des constructions à un seul niveau qui dépassent 53% du parc logement du centre. Les constructions en R+1 et R+2 sont respectivement de 34,69% et 12,24%. Généralement les RDC des constructions sont réservés au commerce notamment le long de l'axe régional RR 505.

Les matériaux de constructions généralement utilisés sont la brique et le béton armé. Les constructions ayant recours aux matériaux traditionnels locaux sont pratiquement inexistantes au niveau du centre.

La villa est un autre type d'habitat qui commence à se développer timidement au niveau de l'aire de l'étude notamment à la sortie du centre vers la ville d'Aknoul. Elle représente environ 0,8% des habitations du centre de Tizi Ouasli. Ce type d'habitat appartient généralement à des RME.

Devant la faiblesse de la moyenne du nombre des autorisations de construire délivrées par an au niveau communal (trois/an), le centre a connu une expansion remarquable de l'habitat non réglementaire de type sommaire et bidonville notamment au niveau des douars les plus proches du centre en particulier douar Lamaalmine et douar Ishak. Cette expansion s'est faite au détriment des espaces agricoles et forestiers et parfois dans des terrains accidentés menacés par les ravinements du sol causés par les forts ruissellements des eaux pluviales, voire par des risques de glissement de terrain.

En effet, la part que représente ce type d'habitat dans le parc logement du centre est passée de 0,6% en 1994 à 9,90% en 2004 et confirme la montée en flèche de ce fléau en l'espace de 10 ans, ce qui nécessite des mesures urgentes et quotidiennes pour le stopper : facilitation des procédures de délivrance des autorisations de construire, sensibilisation et encouragement des populations au recours à l'architecte et à l'autorisation de construire, etc.

Dans tous les cas, même si les constructions non réglementaires de douar Lamaalmine peuvent faire l'objet d'une opération de restructuration, celles du douar Aït Ishak, situées sur des sites très accidentés et qualifiés de dangereux à cause des ravinements très forts et des risques de glissement, doivent être délocalisés sur des terrains constructibles pour assurer la sécurité des habitants.

L'habitat rural quant à lui, a vu sa part régresser dans le centre en passant de 2,12% en 1994 à 0,3% en 2004. Chose qui confirme la tendance de développement des activités et des modes de vie des populations locales vers le modèle urbain voire l'émigration des habitants ruraux vers d'autres villes.

En conclusion, l'habitat dans le centre de Tizi Ouasli se distingue par la qualité des matériaux utilisés et par une qualité des finitions assez remarquable des constructions.

Il y a lieu aussi de signaler que le centre de Tizi Ouasli a figuré sur la liste des centres émergents identifiés par l'étude relative à l'identification de ces centres au niveau national établie par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

II- LES STATUTS FONCIERS

Les résultats de l'enquête ménages ont révélé l'existence des statuts fonciers suivants :

Tableau n°25 : Statuts fonciers

Désignation	Pourcentage
Privé	90.20
Domaniale	5.88
Communal	3.92
Collectif	0.00
Militaire	0.00
Habous	0.00
Autres	0.00
Total	100.00

Source : Enquête-Ménages 2007

D'après ces résultats, seuls 3 types de propriétés foncières existent dans le centre de Tizi Ouasli. Les terrains privés représentent la grande majorité à raison de 90,20% du total, alors que les terrains du Domaine de l'Etat et les terrains appartenant à la commune de Tizi Ouasli ne représentent respectivement que 5,88% et 3,92%.

III : LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURE

Le centre de Tizi Ouasli peut être considéré comme l'un des centres urbains de même taille le plus doté en équipements d'infrastructure. En effet, il est rare de trouver un centre urbain qui puisse bénéficier en même temps de l'ensemble des équipements d'infrastructure de base avec une couverture qui dépasse 90%, notamment en ce qui concerne le système d'assainissement liquide qui fait généralement dramatiquement défaut même dans certaines villes à travers le pays.

III-1- RESSOURCE EN EAU

L'approvisionnement en eau potable du centre de Tizi Ouasli est assuré par le forage n° IRE 626/10 dont le débit exploitable est de l'ordre de 14 litres par seconde. Le centre est ainsi alimenté à partir d'un réservoir semi enterré d'une capacité de stockage de 170 m³.

Le réseau de distribution couvre 90 % du territoire urbanisé du centre. Il est constitué de conduites en amiante de ciment de diamètre variant de 60 mm à 100 mm. Le linéaire total du réseau est de l'ordre de 3,6 km.

D'après les données des deux derniers RGPH, la part des logements raccordés à ce réseau est passée de 82,10% en 1994 à 89% en 2004, une hausse qui a accompagné le développement urbain enregistré durant cette période.

Malgré ce taux qu'on peut qualifier d'élevé, **la mauvaise qualité de l'eau et la faiblesse du débit restent les handicaps majeurs du développement humain, économique et spatial du centre de Tizi Ouasli.** En effet, c'est un facteur qui fait perdre au centre ses capacités de maintenir sa population sur place, d'en attirer d'autres et d'offrir aux investisseurs un cadre propice pour le développement de leurs activités.

D'où la nécessité urgente de solutionner ce problème en recherchant d'autres sources d'approvisionnement en eau d'autant plus que la région est riche en cette matière vitale. L'extension future du centre devrait être prise en compte lors des études de rénovation et d'extension du réseau actuel.

III-2- ELECTRICITE

Le centre de Tizi Ouasli est doté d'un réseau d'électricité et d'un réseau d'éclairage public géré par l'ONE depuis 1980. Le taux de branchement est de 96,6%.

Notons dans ce cadre, que la commune de Tizi Ouasli a accordé une importance particulière à la généralisation de l'électricité sur son territoire en bénéficiant du programme d'électrification rurale générale (PERG). En effet, le budget alloué à cette opération constitue presque 80 % de la rubrique de l'équipement des finances communales.

III-3- ASSAINISSEMENT

L'assainissement liquide au centre de Tizi Ouasli est assuré par un réseau de type unitaire auquel sont raccordés plus de 83,6 % des logements selon le RGPH de 2004. Le reste du territoire du centre de Tizi Ouasli, en particulier les zones d'habitat non réglementaire situées à ses

proximités, est couvert par des fosses sceptiques et des puits perdus à raison respectivement de 11,1% et 0,8% de l'ensemble des foyers.

Tableau n°27 : Ménages selon le réseau d'évacuation des eaux usées.

Mode d'évacuation	Effectif	%
Réseau public	296	83,6
Fosse sceptique	39	11,0
Puit perdu	3	0,8
Autres modes d'évacuation	16	4,5
Total	354	100,0

Source : RGPH 2004

Il est à signaler que le rejet du réseau d'assainissement liquide existant, se fait directement et sans traitement préalable au niveau d'Oued Echlahen, en sus du système d'évacuation à ciel ouvert, ce qui affecte le cadre de vie urbaine et contribue à la pollution de l'environnement du centre.

La croissance démographique escomptée du centre de Tizi Ouasli, la généralisation de l'alimentation des foyers en eau potable créera ipso facto le problème de l'assainissement et le nécessaire traitement des eaux usées avant leur rejet dans la nature préservant ainsi la nappe phréatique et les eaux de surface.

Notons que le centre a été doté en 1978 d'une station d'épuration des eaux usées par lagunage, mais actuellement, elle n'est plus fonctionnelle. Le réaménagement de cette station pourra sans doute améliorer le cadre environnemental du centre.

III-4- VOIRIE

A une dizaine de kilomètres seulement de la ville d'Aknoul au Sud et à 20 km de celle de Kassita au Nord, le centre de Tizi Ouasli est un relais d'étapes entre les villes de Nador et Al Hoceima au Nord et la ville de Taza au Sud, à travers la route régionale N°505.

La seule voie revêtue dans le centre est le tronçon de la RR n°505 qui le traverse du Nord-est au Sud-ouest. Les autres voies, que ça soit celles de desserte du centre ou les voies internes de quartiers, sont sous formes de pistes et de chemins piétons :

- La RP 5402 liant le centre de Tizi Ouasli et Ain Zahra (Province de Nador) en traversant le douar d'Oulad Ziane, le réaménagement de cette voie permet le désenclavement de plusieurs douars relevant des communes de Sidi Ali Bourakba, Gzenaya El Janoubia et le territoire communale de Tizi Ouasli.
- La piste reliant le centre de Tizi Ouasli et Tammel en passant par les douars de Bab Sultane (Commune de Larbaa Taourirt –Province d'Al Hoceima)
- La piste assurant la liaison entre le chef-lieu de la commune et douar Oualkourt à travers la commune de Sidi Aissa menant à la commune de Tassafet –Province de Nador

La situation stratégique du centre sur une zone limitrophe aux deux provinces de Nador et d'Al Hoceima garantie son ouverture multidirectionnelle sur son environnement et le qualifie pour jouer un rôle déterminant de pôle de croissance et d'équilibre dans l'espace régional.

IV : EQUIPEMENTS PUBLICS

IV-1-SERVICES ADMINISTRATIFS

Le centre de Tizi Ouasli, étant le Chef-lieu communal, est le lieu d'implantation de la quasi totalité des établissements administratifs et des services publics existants au niveau de la commune rurale de Tizi Ouasli, à savoir :

- Le siège du Caïdat de Tizi Ouasli ;
- Le siège de la commune de Tizi Ouasli ;
- Une agence postale ;
- Un Bureau d'Ittissalt Al Maghreb ;
- Un sous centre agricole ;
- Travaux Public : une antenne ;
- Un Bureau des eaux et forêts ;
- Un Tribunal communal du juge résident.

IV-2- EQUIPEMENTS SANITAIRES

Les établissements sanitaires se limitent dans le centre de Tizi ouasli à un seul centre de santé qui dispose d'une unité d'accouchement.

Quant au personnel sanitaire, ce centre de santé est encadré par un médecin généraliste assisté de trois infirmiers pour les habitants du centre et ceux des douars et communes avoisinants.

IV-3- EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

En matière d'équipements scolaires, le centre de Tizi Ouasli compte un groupement scolaire de trois écoles assurant l'enseignement primaire et un collège dépourvu de toute sorte de moyens pour assurer l'enseignement secondaire.

Avec la construction d'un nouveau collège au centre de la commune de Sidi Ali Bourkba, plusieurs douars de la commune de Tizi Ouasli, préfèrent poursuivre leurs études secondaires à ce collège.

IV-4--EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

Dans ce domaine, le centre de Tizi Ouasli est doté de :

- Dar Taleb ;
- Un foyer féminin ;
- Une maison de jeunes ;

IV-5-EQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS

En équipements de sports et de loisirs, le centre de Tizi Ouasli est doté d'un seul terrain de mini sport situé à côté du souk.

IV-6-EQUIPEMENTS DE CULTE ET EQUIPEMENTS RELIGIEUX :

En matière d'équipements de culte et d'équipements religieux, le centre de Tizi Ouasli dispose en total de :

- une grande mosquée située sur la RR505 ;
- un cimetière situé au sud du centre au voisinage du collège de Tizi Ouasli.

V- CONCLUSION

En conclusion, il est à noter que toute action de développement menée au niveau des secteurs productifs et des secteurs sociaux de base ne peut donner de meilleurs résultats que si des efforts supplémentaires et intégrés sont fournis en matière des équipements d'infrastructure notamment dans le domaine d'adduction d'eau potable et du réseau routier et de communication. C'est ainsi qu'une mise à niveau urbaine du centre s'impose plus que jamais pour améliorer la qualité de vie et du paysage urbain dans le centre et pour améliorer le niveau de son attractivité.

En ce qui concerne les équipements publics du centre de Tizi Ouasli, deux remarques se dégagent :

- *Si on prend en considération les normes fixées par les diverses administrations pour définir les besoins en équipements publics vis-à-vis du nombre de la population concernée, on peut considérer que le centre de Tizi Ouasli avec 1695 habitants est très bien doté en équipements publics.*
- *Si on prend en considération les insuffisances exprimées par les ménages, les souhaits concernent essentiellement des éléments d'aménagement spatial du centre notamment par des équipements de proximité et de mise à niveau tel que l'eau potable, l'éclairage public, les jardins, le marché quotidien, etc..*

Il est à rappeler que le centre de Tizi Ouasli est l'un des centres urbains les plus équipés tant en superstructure qu'en infrastructure en comparaison avec la majorité des centres urbains de la province, voire de la région. C'est d'ailleurs, grâce à cet aspect en équipements existants que le centre de Tizi ouasli a pu être qualifié de centre émergent.

TROISIEME PARTIE : SYNTHESE GENERALE ET PERSPECTIVES

CHAPITRE I - SYNTHESE GENERALE

I- RAPPEL DES ASPECTS FONDAMENTAUX DE LA PROBLEMATIQUE

Le centre de Tizi Ouasli dispose de plusieurs atouts qui devraient lui permettre de se développer convenablement et en toute autonomie. Parmi ces atouts :

- Une situation privilégiée sur un axe régional reliant le centre et le Nord du pays ;
- Ancienneté du centre qui remonte à environ un siècle ;
- Une histoire riche notamment durant la période de la résistance contre le colonialisme français ;
- Des équipements d'infrastructure qui couvrent la quasi totalité du centre ;
- Des équipements de superstructure qui répondent largement aux besoins tant à la population du centre qu'à celle de l'ensemble de la commune ;
- Un cadre bâti de qualité meilleur tant au niveau des matériaux que de l'aspect architectural ;
- Une bonne partie de sa population travaille et réside dans les pays européens (RME) et qui transfère des revenus consistants à leurs familles restées en place, mais cependant sans effets d'investissements productifs et créateurs d'emplois.

Cependant, en dépit de ces atouts, qui font défaut d'ailleurs dans la plupart des centres urbains de même importance, le centre de Tizi Ouasli souffre de plusieurs contraintes majeures tant au niveau socio-économiques qu'au niveau urbanistique et environnemental.

En effet, le centre de Tizi Ouasli n'arrive pas à enclencher un développement socio-économique propre qui lui permettrait de jouer son véritable rôle dans l'armature urbaine régionale et provinciale. Sa situation de léthargie est si problématique que sa population est quasi stagnante et que celle de la commune mère émigre vers d'autres endroits au lieu de converger vers le centre chef lieu de la commune.

Par ailleurs, le développement du centre reste tributaire du volume des activités économiques et commerciales ; or ce niveau est encore relativement faible et souffre d'une certaine anarchie. L'activité commerciale et artisanale devrait être redynamisée afin de faire jouer au centre son rôle d'agent de rétention de la population récemment intégrée, et par-là soulager la pression qui s'opère sur les grands centres urbains (Taza, Aknoul, Kassita, etc...).

Enfin, l'existence de terrains très accidentés et de zones forestières ou de plantations bloque l'urbanisation sur l'axe routier vers Kassita pour l'orienter vers les douars de Sidi Ishak et de Lamaalmine et l'entrée du centre en venant de la ville d'Aknoul (développement d'habitat de type Villa).

Pourtant, et paradoxalement, le centre de Tizi Ouasli a été qualifié parmi les « centres émergents » dans le cadre d'une étude élaborée par le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme.

A partir de ces éléments majeurs de la problématique du centre de Tizi Ouasli, le présent plan d'aménagement se propose d'abord de maîtriser l'évolution urbanistique en cours puis d'orienter l'urbanisation dans le sens qui permettra à ce centre de s'assurer un développement harmonieux à moyen et long terme.

Aussi, la résolution de la problématique du centre de Tizi Ouasli consiste essentiellement à :

- Identifier, afin de les maîtriser et les réduire, les contraintes structurales ainsi que les problèmes qui entravent jusqu'à présent le développement urbain du centre.
- Identifier les potentialités de tout ordre, tant humaines, spatiales qu'économiques afin de proposer les conditions de leur mise en œuvre pour un développement socio-économique intégré du centre et de la commune.

II- LES CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT

Le centre de Tizi ouasli souffre de plusieurs contraintes qui entravent son développement et dont on peut citer les suivantes :

Au niveau environnemental et physique :

La configuration urbaine du centre de Tizi Ouasli ainsi que son extension future sont conditionnées essentiellement par des contraintes naturelles. Il s'agit entre autres de :

- La topographie de la commune rurale de Tizi Ouasli se caractérise par la prédominance des terrains accidentés avec des vallées encaissées, courtes et étroites et des massifs aux pentes abruptes, très travaillées par l'érosion. Au niveau du centre, la topographie accidentée des terrains notamment au Nord, à l'Est et à l'Ouest est la principale contrainte qui s'oppose à l'extension urbaine et impose sa configuration spatiale longiligne le long de le RR 505. Les pentes dépassent parfois 25% et présentent ainsi des risques de glissement sur les constructions avoisinantes ;
- Le bassin versant sur lequel s'est développé le centre du Nord au Sud-Ouest. Ce bassin sous forme d'entonnoir le long de la RR 505 provoque parfois des inondations au Sud-Ouest notamment au niveau des terres de la zone dite « Louta » ;
- La ligne de crête majeure qui limite le centre au Nord et sépare les grands bassins versants de la Méditerranée et de l'Atlantique ;
- Le réseau hydrographique dense, tortueux et profond au Nord, à l'Est et à l'Ouest avec les risques de ravinement, voire de glissement de terrain en période de fortes pluies ;
- La présence de plusieurs espaces forestiers naturels ou plantés autour du centre notamment sur les collines pentues au Nord-Est et au Nord-Ouest et au Sud.

Ces contraintes environnementales et physiques présentent des zones sensibles et des zones à risque.

- Les zones sensibles sont situées autour du périmètre immédiat du centre de Tizi Ouasli et qu'il faudrait traiter avec une prudence particulière.
- Les zones à risque sont surtout les terrains très accidentés et ravinés dont le risque majeur est le glissement du sol.

Au niveau démographique :

- La population du centre de Tizi Ouasli n'a pu augmenter que de **15 personnes en 10 ans** entre 1994 et 2004 en passant de 1680 et 332 ménages à 1695 habitants et 354 ménages, ce qui explique le faible taux d'attractivité et de compétitivité de ce centre même si sa population représente toutefois 20,21% de la population communale totale.
- La population communale a connu un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) négatif de **-1,6%** qui se traduit par un dépeuplement massif du territoire communal vers

les milieux urbains de la province ou de la région. Or, ce dépeuplement n'est pas sans conséquences sur le développement du centre dont l'accroissement démographique reste très limité soldé par une forte émigration.

Au niveau socio-économique :

Les secteurs clés autour desquels s'articule l'activité économique interne au niveau de l'aire d'étude sont l'Agriculture (34,10 %), le Commerce (15,90 %), et le BTP (11,40 %).

- En ce qui concerne l'agriculture, son développement est confronté à un certain nombre de contraintes, dont notamment les aléas du climat, la faiblesse de la mécanisation, le faible niveau de formation technique des agriculteurs, l'élevage des caprins qui demeure de type extensif (traditionnel) et peu performant ;
- L'activité de commerce et de services est limitée par le manque d'eau potable ;
- Le souk hebdomadaire de Tnine Tizi Ouasli ne joue pas un rôle important à cause du manque de compétitivité par rapport aux autres souks de la région ;
- Le secteur industriel est totalement absent ;
- Malgré la présence d'une part importante des Résidents Marocains à l'Etranger (RME) originaires de Tizi Ouasli, ceux-ci ne jouent aucun rôle dans la dynamisation économique du centre, à part un faible degré d'investissement dans l'immobilier ;
- Enfin, en dépit de la situation géographique stratégique du centre de Tizi Ouasli, il se trouve à 20 Km respectivement des deux centres urbains d'Aknoul et de Kassita qui sont en plein dynamisme et qui lui bloquent les possibilités d'un développement autonome et endogène et le privent de jouer efficacement son rôle de relais et d'étape dans le trafic routier.

Au niveau habitat et équipements :

- La typologie de l'habitat dans le centre de Tizi Ouasli est caractérisée par la prédominance de l'habitat de type maison marocaine moderne avec près de 80% du parc logement du centre.
- Les matériaux de constructions généralement utilisés sont la brique et le béton armé.
- Le centre a connu une expansion remarquable durant les 10 dernières années de l'habitat non réglementaire au niveau des douars les plus proches du centre en particulier douar Lamaalmine et douar Ishak. En effet, la part de ce type d'habitat dans le parc logement du centre est passée de 0,6% en 1994 à 9,90% en 2004. Or, cette expansion s'est faite au détriment des espaces agricoles et forestiers et parfois dans des terrains accidentés menacés par les ravinements du sol, voire par des risques de glissement.
- La principale insuffisance des logements concerne l'approvisionnement en eau potable.

Au niveau gestion communale :

- La structure des recettes communales est dominée par la part de la TVA qui constitue environ 80 % du volume des ressources de la commune. Ce qui démontre la faiblesse notoire des ressources locales et le degré de la dépendance des finances de la commune aux subventions étatiques à travers la TVA ;
- Les moyens matériels disponibles restent largement en deçà des besoins.
- Le personnel communal de Tizi Ouasli se caractérise par une carence quantitative et qualitative.

III- LES ATOUTS ET LES POTENTIALITES

Pourtant, le centre de Tizi Ouasli dispose de plusieurs atouts et potentialités qui, si ils sont exploités judicieusement, pourraient dynamiser l'économie locale. Parmi ces atouts on peut citer ce qui suit :

- L'image qu'occupe le centre de Tizi Ouasli dans la mémoire et le patrimoine historiques du pays grâce au rôle qu'il a joué durant la lutte pour l'indépendance du Maroc ;
- D'importantes potentialités agricoles locales dont :
 - Une biodiversité moyenne en essences aromatiques et médicinales.
 - Des opportunités de développement de produits de terroir.
- Une réserve permanente de chasse qui couvre plus de 2000 ha.
- Les espaces forestiers qui occupant plus de 64 % de la superficie totale de la commune.
- Une situation géographique spécifique dans une zone montagneuse et de transit qui offre à la commune de grands atouts pour le développement d'une activité touristique diversifiée : tourisme vert, tourisme de transit, tourisme rural et de montagne, randonnées, etc...
- L'existence d'une part importante des RME originaires du centre qui, avec un cadre d'encadrement et d'orientation autour de la question de développement de la zone, constituera une opportunité pour la création d'un club d'investisseurs et permettra de tabler sur leur participation effective au développement socio-économique de leur commune.

IV- LES ENJEUX

IV-1- AU NIVEAU DE LA VISION GLOBALE ET STRATEGIQUE

Il s'avère après analyse critique des contraintes et des potentialités locales disponibles que le centre de Tizi Ouasli **souffre beaucoup plus des contraintes qu'il ne bénéficie d'atouts**. Il connaît, en fait, un handicap majeur au niveau de son identité et de sa vocation. Ce handicap se traduit par :

- L'absence d'une vocation spécifique apte à assurer une certaine compétitivité territoriale avec les autres centres de la province et de la région. En effet, les activités économiques existantes dans le centre et la commune ne permettent pas, dans les conditions actuelles, au centre de Tizi Ouasli de prétendre à une quelconque vocation qui caractérise sa spécificité locale malgré l'image historique qu'il occupe dans la mémoire de la nation.
- La mise en valeur des potentialités disponibles est insuffisante en elle-même si le centre et la commune n'arrivent pas à dégager et valoriser une vocation spécifique qui en fera l'objet d'un intérêt certain et d'une attention particulière capables d'exercer un attrait effectif sur les individus et les acteurs concernés par cette vocation.
- Même si le centre pouvait offrir un espace urbain sans les contraintes naturelles précitées, notamment en matière d'habitat, il ne pourra pas exercer un attrait significatif qui fera de lui un lieu d'intérêt et de convergence en l'absence d'une vocation à rayonnement large et appréciable.

Aussi, à côté de la nécessité, d'une part, de trouver des solutions appropriées pour réduire les aspects négatifs des contraintes naturelles dont souffre le site du centre de Tizi Ouasli et, d'autre part, de proposer les moyens susceptibles de dynamiser son économie locale, il y'a lieu tout d'abords l'exigence de **rehausser l'image du centre et de la commune par l'identification d'une vocation spécifique** qui fera sa renommée tant au niveau provincial et régional voire au niveau national.

Il s'agit donc de rendre la zone d'étude beaucoup plus réceptive que répulsive, notamment à travers le changement d'image sur les mêmes éléments, actuellement répulsifs et qui sont essentiellement « la montagne », en vue de les rendre plus attrayants. En plus des programmes de mise à niveau et de requalification urbaine dont a besoin le centre dans le cadre du présent Plan d'Aménagement, il faudrait le doter d'éléments qui sortent de l'ordinaire mais qui sont liés aux spécificités locales de la montagne tels qu'un observatoire scientifique et de recherche sur les éléments constitutifs de la montagne, un institut de formation scientifique dans les domaines de la géologie et la géomorphologie et des eaux et forêts et d'un centre de formation des guides du tourisme rural et montagnard, etc... Ce choix est d'autant plus crédible que le centre de Tizi Ouasli se situe au sommet du Rif et à la ligne de crête qui sépare les grands bassins méditerranéen et atlantique.

Or, cette vision, rentrant dans le cadre de l'aménagement du territoire beaucoup plus que dans celui de l'urbanisme, ne peut se concrétiser que par des appuis de haut niveau.

Aussi, il ne s'agit pas, dans le cadre du présent PA, de structurer le centre de Tizi Ouasli et de prévoir son extension future en terme d'habitat et d'équipements tout en maîtrisant les aspects environnementaux des zones sensibles et à risque ; il s'agit en fait de répondre à la problématique majeure des enjeux cités ci haut pour assurer le développement socio-économique escompté.

IV-2- AU NIVEAU DE LA VISION DE MISE A NIVEAU DU CENTRE DE TIZI OUASLI

Afin de permettre et d'activer l'émergence du centre de Tizi Ouasli, il est indispensable de "renouveler" les objectifs, méthodes et moyens d'action des pouvoirs publics sur ce territoire.

Cette prise de conscience incite à penser l'urbanisme autrement que la vision strictement réglementaire et des opérations classiques de restructuration ou recasement. Aussi, il y a lieu d'envisager une réflexion sur le rôle du centre et sa place par rapport à la commune dont il est le chef-lieu et par rapport à la trame urbaine provinciale, voire régionale.

L'importance croissante de cette problématique coïncide avec l'avènement du concept de « renouvellement urbain et de développement durable ». Le dialogue entre ces deux termes semble évident tant il est vrai que renouveler ou requalifier un centre urbain a pour but de permettre son développement et que l'urbanisme de plan peut rejoindre la pensée de « projet urbain » pour devenir un art durable.

C'est de cette manière que la mise à niveau du centre de Tizi Ouasli pourra répondre aux objectifs attendus et prétendre à un cadre urbain de qualité. Son intégration doit faire appel à une vision d'aménagement qui lui affirme une vocation spécifique et qui privilégie la création de projets urbains intégrés générateurs d'investissement et de création d'activités socioéconomiques et d'emploi.

Elle constituera un cadre approprié pour la réalisation d'actions concrètes qui visent le rehaussement de la qualité urbaine, la cohérence et la complémentarité entre les différentes composantes de l'espace urbain, la fonctionnalité des espaces et, en fin de compte, l'intégration des populations dans la vie sociale économique et culturelle.

Cette mise à niveau du centre de Tizi Ouasli, en plaçant prioritairement au cœur de ses actions une vision d'aménagement globale, vise ainsi des objectifs qualitatifs, destinés à améliorer l'image du centre et le rendre attrayant, à promouvoir un cadre de vie de qualité, à encourager la mixité sociale et à offrir des services et des équipements nécessaires à la vie de la cité.

CHAPITRE II- PERSPECTIVES SOCIO-ECONOMIQUES ET SPATIALES

I- LE CANEVAS GENERAL DE LA DEMARCHE

Partant des éléments de la synthèse générale et des enjeux concernant les possibilités de développement socio-économique et spatial du centre de Tizi Ouasli, il ne s'agit donc pas d'avancer des perspectives au sens classique des projections démographiques, économiques et urbaines. Dans ce cadre, il convient de signaler que le nombre très limité des habitants du centre de Tizi Ouasli ne permet pas de prévoir dans le présent PA, par exemple, les équipements publics en fonction des normes préétablies par les différents départements administratifs. D'autant plus que le centre de Tizi Ouasli est considéré très bien équipé par rapport au nombre de ses habitants et en comparaison avec d'autres centres urbains de la province. Pour ce fait, les équipements publics qui peuvent être prévus devront répondre plutôt aux besoins de l'ensemble des habitants de la commune rurale de Tizi Ouasli, à la fonction de chef lieu de commune et aux besoins futurs des populations qui occuperaient l'ensemble des espaces aménagés suite à la redynamisation économique escomptée et souhaitée.

Par conséquent, la méthode des projections spatiales sur la base des projections démographiques, par ailleurs dépassée dans les faits dans plusieurs domaines, n'a aucun sens dans le cas de la problématique spécifique au centre et à la commune de Tizi Ouasli. Le but essentiel de cette problématique étant la promotion d'une identité et d'une vocation spécifique à ce centre exige plutôt une vision prospective. En effet, à l'inverse de la projection qui prolonge dans le futur les évolutions passées et de la prévision qui définit un programme préétabli à une date fixée au préalable, la vision prospective décrit au contraire les futurs possibles et les cheminements éventuels pour y parvenir. Elle est donc ouverte, dynamique et non prédictive. De plus elle est délibérément volontariste et traduit l'engagement de son auteur et de ses acteurs. Elle dit ce qui devait ou serait souhaitable d'advenir.

C'est dans le cadre de cette vision prospective que les perspectives socio-économiques et spatiales du centre de Tizi Ouasli sont préconisées.

II- ORIENTATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

II-1- LES AXES DE DEVELOPPEMENT STRATEGIQUE DE L'ADPN

Ces orientations pour le développement socio-économique et la restructuration spatiale de la commune rurale de Tizi Ouasli et son chef lieu s'intègrent dans le cadre des axes de développement stratégiques fixés par l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume (ADPN), à savoir :

1. *Développement des infrastructures de base et appui aux secteurs productifs ;*
2. *Amélioration des services aux populations et mise à niveau de l'organisation sociale collective ;*
3. *Préservation de l'environnement et du cadre naturel ;*
4. *Valorisation du facteur humain.*

Cette stratégie est conçue en fonction des grands objectifs :

- Un meilleur équilibre intra et inter régional par le désenclavement du territoire d'intervention, tant entre ses composantes locales, provinciales et préfectorales, qu'entre le territoire national et l'espace méditerranéen.

- Une optimisation de l'exploitation des ressources naturelles et des systèmes productifs locaux.

Les axes stratégiques de développement de l'ADPN sont établis en fonction des potentialités du contexte en s'appuyant d'une part, sur les caractéristiques socio-économiques et géographiques des territoires concernés et d'autre part, sur les secteurs de développement. Ils intègrent notamment les territoires dont la situation géographique, climatique et/ou socio-économique en fait des espaces relativement en marge du développement (domaine montagneux, zones semi-arides...).

II-2- RECOMMANDATIONS GENERALES :

Compte tenu des conclusions et synthèses formulées aux termes du diagnostic et afin de permettre au centre et à la commune de Tizi Ouasli de repartir sur de nouvelles bases, il nous semble nécessaire de s'intégrer dans les axes de développement stratégiques cités ci haut, notamment à travers les recommandations suivantes :

- La valorisation de la production agricole et l'amélioration de son rendement grâce au développement des ressources hydriques, à la promotion des pâturages et au renforcement de la politique du reboisement.
- La recherche des moyens susceptibles de promouvoir les ressources locales.
- La délimitation et la sauvegarde des zones à fort potentiel agricole.
- L'encouragement des activités agricoles à forte valeur ajoutée.
- L'encouragement des coopératives de métiers à travers la mobilisation de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre d'artisanat et de la chambre d'agriculture.
- L'encouragement des comptoirs spécialisés dans la commercialisation des équipements agricoles.
- L'incitation à la mise en place de certaines unités agro-alimentaires liées aux produits agricoles locaux.
- L'incitation à la promotion des activités touristiques à travers le développement des équipements d'hébergement, la détermination des sites d'intérêt touristique et la définition des programmes d'attrait et de commercialisation des produits touristiques (Moussems, circuits, randonnées, bivouacs, etc..).
- La création d'un équilibre entre les différentes communes limitrophes à travers l'installation d'une coopération intercommunale.

III- PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'AMENAGEMENT DE L'ESPACE

III-1- AU NIVEAU DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL

Les principales orientations pour le développement et l'aménagement de l'espace communal se résument dans ce qui suit :

A- Désenclaver la commune :

Le désenclavement de la commune rurale de Tizi Ouasli doit se faire par le renforcement des infrastructures routières et de communication notamment à travers les éléments suivants :

- Renforcement de la RR 505, reliant Taza à la RN 2 ;
- Renforcement de la RP 5402 reliant Tizi Ouasli à Aïn Zohra ;
- Construction d'un réseau routier suffisant pour désenclaver les douars de la commune ;

B- Renforcer les équipements d'infrastructure et publics :

Il s'agit des actions suivantes entre autres :

- Poursuite du programme d'électrification rurale (PERG) ;
- Etablir un programme audacieux pour l'alimentation du centre de Tizi Ouasli et des douars de la commune en eau potable ;
- Répartir les équipements publics judicieusement à travers les différents douars notamment : enseignement, santé, culture, sport et loisirs,...

C- Protéger les ressources naturelles locales :

La protection des ressources naturelles se traduit par :

- Protection des ressources hydrographiques superficielles et souterraines ;
- Protection des zones habitées contre les inondations et les risques de glissement des terrains ;
- Protection des oueds contre l'envasement et les pollutions ;
- Protections des sites pentus contre le ravinement notamment par les plantations ;
- Protection du patrimoine forestier contre la dégradation par un reboisement massif ;
- Lutte contre toute forme de pollution ;

D- Développer les potentialités productrices :

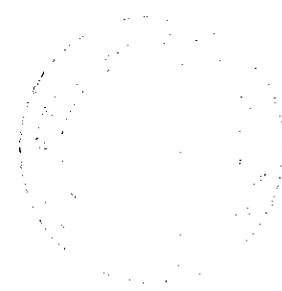
Ce volet de développement des potentialités productrices locales peut concerner les domaines suivants :

- Développement des moyens de renforcer l'agriculture locale et l'élevage ainsi que les plantations fruitières ;
- Renforcement et extension des travaux de défense et restauration des sols ;
- Développement de la mécanisation et des facteurs productifs modernes ;
- Développement de la petite et moyenne hydraulique ;
- Développement et valorisation des produits de terroir ;
- Promotion du tourisme de montagne notamment par la concrétisation du projet « Pays d'Accueil Touristique » ;
- Promotion des activités liées à la chasse.

E- Encourager les possibilités et conditions d'investissements productifs :

L'encouragement des possibilités et des conditions d'investissements productifs peut s'orienter vers les actions suivantes :

- Requalification urbaine du centre de Tizi Ouasli pour permettre un accueil de qualité aux éventuels investisseurs notamment dans les domaines du tourisme et de certaines activités agro alimentaires ;
- Encourager les résidents marocains à l'étranger originaires de la commune de Tizi Ouasli à s'organiser dans des associations et amicales dont le but d'orienter leur apport financier vers des investissements productifs dans leur commune d'origine ;
- Faciliter les procédures d'installation tant au niveau réglementaire, fiscal et d'aménagement de l'espace.



III-2- AU NIVEAU DU CENTRE DE TIZI OUASLI

III-2-1- LES PRINCIPES DE BASE :

Il ne s'agit pas d'établir un PA classique en fonction de l'accroissement démographique futur ni de la vision économique souhaitée. En effet, l'aménagement du centre de Tizi Ouasli ne peut pas se faire sur la base des projections démographiques, puisque le TAMA est quasiment nul, ni sur des recommandations économiques chiffrées en terme de superficie, d'emplois, de coûts, de types d'activités à promouvoir, etc...

L'importance des équipements déjà existants dans le centre devrait normalement répondre à ces visions classiques des projections. Or, il n'en est pas le cas puisqu'en dépit de ces équipements, le centre ne retient même pas sa propre population.

Il s'agit essentiellement de maîtriser l'urbanisation contre les risques environnementaux et de l'orienter judicieusement vers des zones sécurisées mais prometteurs notamment à travers les actions suivantes :

- La maîtrise des aspects environnementaux et des contraintes tant géomorphologiques qu'écologiques qui se traduisent par des zones sensibles qui sont des zones vulnérables (forêt, plantations, zones inondables, ...) et des zones à risques qui sont des terrains accidentés et pentues (ravinement, glissement,..).
- L'identification des zones urbanisables et la maîtrise de la nature de l'urbanisation à promouvoir en fonction des zones sensibles et à risque.

Par ailleurs, si on veut permettre le développement du centre de Tizi Ouasli, il faudrait sortir des sentiers battants en terme d'aménagement urbain et adopter une vision d'aménagement du territoire à l'échelle de la province et de la région au moins pour définir le rôle potentiel que le centre pourra jouer dans l'avenir et ce en rehaussant l'image du centre à l'échelle provinciale et régionale, voire nationale notamment par :

- L'orientation de l'aménagement sur les conditions de renforcement de la compétitivité territoriale : projet de territoire et espaces projets ...
- La valorisation des spécificités de la montagne : création d'un observatoire des espaces montagneux, d'un institut scientifique de formation dans les domaines de la montagne, d'un centre de formation des guides du tourisme rural,...
- La requalification urbaine par le déplacement du souk et la création d'un complexe multifonctionnel à sa place actuelle.
- La mise à niveau des zones potentiellement urbanisables moyennant la maîtrise des risques naturels dont elles sont assujetties.
- Le développement des plantations pour la stabilisation et la restauration des sols et la maîtrise des zones à risque occupées anarchiquement par des constructions non réglementaires.
- L'implication des RME originaires du centre comme l'une des conditions de mise en œuvre : constitution d'associations et des amicales des RME, faciliter les procédures pour encourager les investissements productifs, retenir les recettes émanant des RME sur place,...

III-2-2- LES OPTIONS MAJEURES

Partant de ces principes de base, il convient de définir les options majeures qui cadrent l'aménagement spatial du centre de Tizi Ouasli. Ces options concernent, entre autres, les volets suivants :

- La nécessité de définir et promouvoir une vocation spécifique du centre de Tizi Ouasli ;
- La promotion du centre de Tizi Ouasli au rang de « centre secondaire » d'appui aux

principaux pôles de développement au niveau régional et provincial notamment par la fonction de relais et de halte ;

- La nécessité d'une remise à niveau technique, administrative et spatiale du centre ;
- La situation privilégiée du centre de Tizi Ouasli sur la RR 505 incite à un aménagement réciproque ;
- Le développement du centre ne peut se concrétiser effectivement sans le développement du reste du territoire communal ;
- L'amélioration des moyens humains et matériels de la commune pour assurer une bonne gestion urbaine.

III-2-3- LE PARTI D'AMENAGEMENT ET LES ACTIONS :

- Développer les équipements d'infrastructure : voirie, assainissement, électricité et surtout l'adduction en eau potable, etc... ;
- Améliorer la trame viaire du centre : structuration, fluidité de la circulation, aires de stationnement, abords de la RR 505, etc... ;
- Maîtriser les zones sensibles et à risque pour assurer la sécurité des habitants tout en permettant une extension et un aménagement urbain cohérent du centre ;
- Déplacer la décharge des déchets située actuellement au Nord-Est près de l'actuel siège de la commune et du Caïdat, et ce à l'extérieur du centre. L'emplacement actuel de cette décharge étant prévue dans le cadre du PA pour une zone d'habitat et des équipements publics, doit faire l'objet des mesures nécessaires de salubrité. Aussi, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires pour l'assainissement de la zone contre toutes les nuisances, les séquelles et les résidus engendrés par les déchets afin de permettre l'aménagement du site dans des conditions hygiéniques et environnementales saines.
- Déplacer le souk actuel à l'Est du centre le long de la RP 5402 en vue de libérer le site actuel pour d'éventuelles opérations de requalification urbaine du centre ;
- Créer une petite zone d'activités industrielles non polluantes sur les terrains aménageables à l'Est du centre le long de la RP 5402 en vue de valoriser cette zone et permettre les possibilités d'investissement dans l'industrie légère et l'artisanat notamment celle liée aux produits de l'agriculture locale ;
- Programmer un centre multifonctionnel en R+3 et un nouveau siège de la commune à la place de l'actuel souk en vue de requalifier cette zone et permettre à la commune de promouvoir des projets d'investissement générateurs de recettes ;
- Développer les immeubles en hauteur (R+3) le long de la RR 505 avec servitude de portiques et ordonnancement architectural ;
- Améliorer les abords de la traversée de la RR 505 : parkings, trottoirs, lieux ponctuels d'animation, ordonnancement architectural de qualité...
- Intégrer les espaces forestiers dans l'aménagement de requalification du centre sans porter préjudice – occupation temporaire - : parc d'attraction, lieux de détente, promenade,...
- Créer des instituts scientifiques de recherche qui peuvent concerner les divers domaines à promouvoir au niveau du centre et de la commune, notamment à titre indicatif et non limitatif : les spécificités de la montagne, de la forêt, des effets climatiques, de la géologie, la géomorphologie, etc... ;
- Créer un centre de formation professionnelle qui peut intégrer, en cas de besoin, la formation des guides pour le tourisme rural et de montagne ;
- Aménager une place à côté du cimetière Achouhada pour les besoins des festivités commémoratives des martyrs du centre dans la lutte pour l'Indépendance du Maroc ;
- Restructurer les quartiers et douars d'habitat non réglementaire situés dans des zones propices à l'urbanisation ;
- Déplacer les habitations non réglementaires situées dans des zones à risque notamment au niveau du douar Aït Ishak ;

- Améliorer la qualité architecturale des constructions : ordonnancement des façades, qualité des matériaux, etc.. ;
- Structurer les activités commerciales et de services ;
- Renforcer les équipements publics et socio-culturels ;
- Aménager des espaces récréatifs, de loisirs et d'animation : espaces verts, places, terrains de sport,... ;
- Développer les équipements communaux générateurs de recettes ;

III-2-4- LES SUPERFICIES URBANISABLES :

La superficie totale couverte par centre le PA de Tizi Ouasli est de 261 hectares. Cette superficie se répartie selon les affectations du sol comme suit :

AFFECTATION	SUPERFICIE EN HA
ZONE D'HABITAT CONTINU EN R+2 « HC »	27,08
ZONE D'HABITAT A RESTRUCTURER « HR »	6,04
ZONE D'IMMEUBLES CONTINUS EN R+3 EN FRONT BATI« B »	2,44
ZONE D'HABITAT INDIVIDUEL « D »	4,4
ZONE D'ACTIVITE « N »	1,33
ZONE VIVRIERE « RA »	53,00
ZONE DE PROTECTION DE SITE « RB »	99,54
ZONE DE RESERVE FONCIERE STRATEGIQUE « RS »	24,56
EQUIPEMENTS PUBLICS	6,49
SOUK	1,69
ESPACES VERTS AMENAGES	1,30
PLACE	0,61
PARKINGS	1,02
VOIRIE	31,50
PERIMETRE D'AMENAGEMENT	261

